



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 19/2016-2021

**Demande de crédit d'un montant de
CHF 540'000.00 en vue de financer l'exécution
des travaux de réfection de la Route de
Châtaigneriaz entre la Route de Divonne et le
Chemin des Arrenny**

Responsabilité du dossier :

Travaux publics

M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 27 avril 2017/fs/10.01

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Etat actuel de la route / chaussée	3
3.	Description des travaux projetés	4
4.	Démarches administratives et techniques	5
5.	Coûts des travaux	6
6.	Conclusions	7

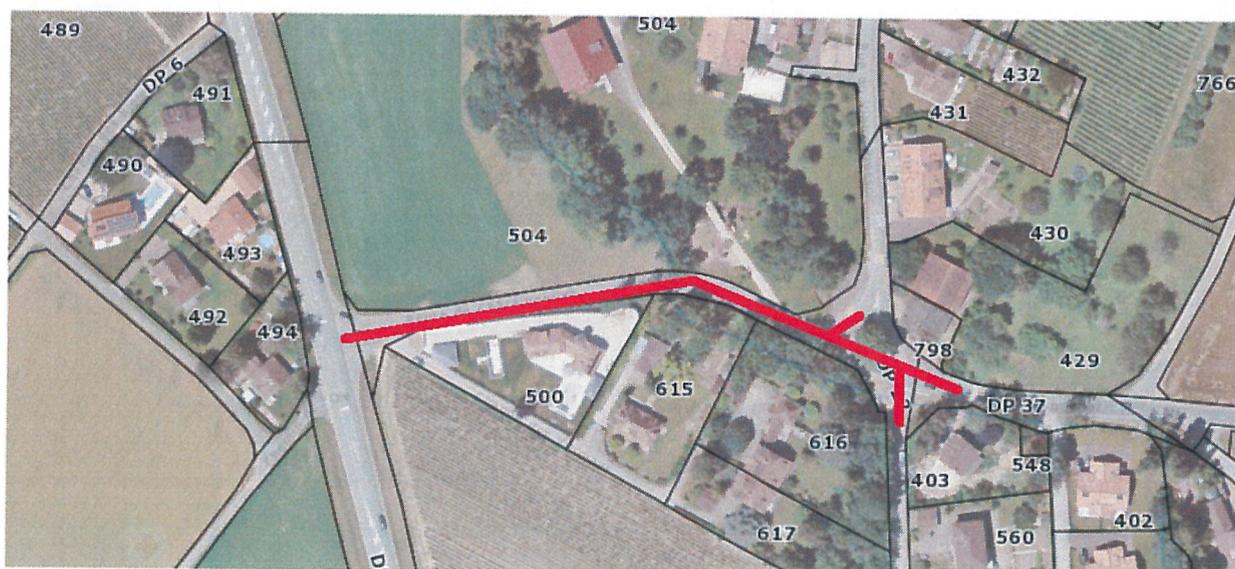
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de développement des routes communales, la Municipalité souhaite procéder à la réalisation de ce projet avec l'objectif principal d'effectuer une réfection de la voirie. Un entretien régulier des surfaces de voirie permet d'allonger la durée de vie de l'ensemble, en évitant des interventions trop lourdes nécessitant la reprise totale des encaissements de route.

La Municipalité a donc défini les objectifs suivants :

- Réfection de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux de type phono absorbant sur l'ensemble des tronçons concernés par ce projet (sauf sur les carrefours).
- Prévoir la pose d'une bordure type Etat Vaud en vue de permettre éventuellement la création d'un trottoir le long de la parcelle n°504 sans travaux sur la partie remise à neuf.
- Tous les aménagements prévus seront réalisés dans l'emprise du domaine public.



2. ETAT ACTUEL DE LA ROUTE / CHAUSSEE

Ce projet de réaménagement de la Route de la Châtaigneriaz, débute à l'intersection avec la Route de Divonne pour se terminer à la hauteur du carrefour avec le Chemin des Arrenny, au seuil de l'arrêt de bus et du passage piétons de la Rue du Vieux Pressoir, sur la Commune de Founex.

Il s'agit d'une route communale permettant l'accès sur l'autoroute pour les habitants de Founex.

La vitesse maximale autorisée est de 50 Km/h sauf dans les premiers 80 mètres côté Route de Divonne, où la vitesse est limitée à 80 Km/h.

Il y a une ligne de transports publics qui circule sur le tronçon qui fait l'objet de ce projet de réfection, à savoir la ligne 813 TPN (Crassier - Coppet - Chavannes-des-Bois). Un arrêt bus est placé sur l'emprise des travaux.

Ce tronçon a une longueur d'environ 240 mètres. La largeur de la chaussée existante est variable entre 6.10 et 6.60 mètres sans trottoir.

De manière générale, le revêtement bitumineux est en mauvais état ainsi que selon toute vraisemblance une partie des encaissements dans les carrefours.

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de tests est a été réalisée afin de déterminer s'il y a présence d'HAP (Hydrocarbure Aromatiques Polycyclique). Les résultats sont négatifs pour tous les échantillons.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES

1) Réfection du profil complet de la chaussée :

Aux carrefours avec la Route de Divonne, avec la Rue du Vieux-Pressoir et avec le Chemin des Arrenny. Les travaux suivants sont prévus :

- Reprise de l'encaissement si nécessaire.
- Pose d'une couche de base type AC EME 22 C1, épaisseur de 9 cm.
- Pose d'une couche de liaison type AC B 16 S, épaisseur 5 cm.
- Pose d'une couche de roulement type AC 11 H, épaisseur 4 cm.

2) Réfection de la couche de roulement de la chaussée :

Pour la totalité du tronçon objet du projet sauf les carrefours cités dans le point précédent, les travaux suivants sont prévus :

- Dégrappage complet de la couche de roulement et partiellement de la couche de base (soit env. 7-8 cm).
- Pose d'une couche de liaison type AC B 16 S, épaisseur 5 cm.
- Pose d'une couche de roulement type SDA 4 « phono absorbant », épaisseur 3 cm. Un revêtement type AC 11 H, épaisseur 4 cm sera posé dans les environs de l'arrêt de bus et de l'élément de modération du trafic.

3) Réfections ponctuelles des grilles de route, bordures et autres lignes de pavés.

4) Etude de la possibilité de créer un trottoir.

Conformément au souhait de la Municipalité la possibilité de créer un trottoir côté Jura de la chaussée entre le Chemin des Côtes et la Route de Divonne a été étudiée.

Un tel aménagement étant considéré comme une modification du gabarit routier il aurait dû faire l'objet d'un préavis des Services de l'Etat de Vaud, raison pour laquelle l'idée a été soumise préalablement au Voyer des Routes responsable de ce secteur qui a rendu un préavis négatif pour les raisons suivantes :

- Le débouché sur la Route de Divonne n'est pas adapté. A savoir :
 - o Présence de trois voies de circulations ce qui nécessiterait la création d'un îlot.
 - o Présence d'une présélection.
 - o Pas de continuité.

- Les dimensions du Domaine Public (DP) existant ne permettent pas l'implantation d'un trottoir sans emprise sur la parcelle privée adjacente hors, elle est classée en Surface d'Asselement (SDA) ce qui signifie qu'elle devrait être compensée par le déclassement d'un autre terrain.

A noter que le plan de mobilité de la Commune ne prévoit pas la création d'un cheminement piéton ou d'un trottoir sur ce tronçon.

Compte tenu de ce qui précède il a été décidé d'abandonner cette idée sans pour autant fermer la porte à une future réalisation, raison pour laquelle il a été décidé de poser des bordures type Etat de Vaud sur ce tronçon.

4. DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les services (SITSE, Swisscom et Romande Energie) ont été informés des travaux afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

Romande Energie a prévu des travaux de réfection du réseau électrique de basse tension dans l'emprise des travaux. Ces travaux seront réalisés avant la fin des travaux de la Commune.

Ce projet ne prévoit pas des changements des gabarits routiers donc, il est exempt d'un examen préalable par les services de l'Etat et d'une mise à l'enquête publique. Après son approbation par le Conseil communal, les travaux pourront commencer.

Toutes les demandes d'offres ont été traitées conformément à la Loi sur les marchés publics.

5. COÛTS DES TRAVAUX

Le montant total des travaux se résume de la manière suivante :

Description	Montant en CHF
Travaux de génie civil	
- Réfection du profil complet de la chaussée.	370'000.00
- Réfection de la couche de roulement de la chaussée.	
Déviations des transports publics pendant les travaux	
- Frais supplémentaires des transports publics dus au prolongement du parcours.	10'000.00
Travaux préparatoires	
- Test HAP.	3'000.00
Marquage et signalisation	
- Marquage provisoire.	15'000.00
- Marquage définitif et panneaux de signalisation.	
Remise en état après travaux	
- Remise en état des banquettes des abords de la chaussée et des propriétés riveraines.	20'000.00
Honoraires pour prestations d'ingénieurs civils	
- <u>Phase d'étude</u> (relevé géométrique, projet y compris étude des variantes, procédure et autorisations et appel d'offres).	9'000.00
- <u>Phase d'exécution</u> (plans exécution, direction travaux, mise en service).	32'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	41'000.00
Total HT	500'000.00
TVA 8.0 %	40'00.00
Total TTC	540'000.00
Total TTC arrondi à	540'000.00

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 19/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtaigneriaz entre la Route de Divonne et le Chemin des Arrenny
- Ouï** le rapport de la Commission des routes
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 19/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtaigneriaz entre la Route de Divonne et le Chemin des Arrenny
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 540'000.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
- D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 3 avril 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens



Le municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

2016-2021

Rapport de la commission des finances concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.00 en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtaigneriaz entre la Route de Divonne et le Chemin des Arrenny

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 15 mai 2017 en présence de la Municipalité in-corpore, accompagnée de Madame Samantha Kucharik, boursière communale et de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de Messieurs Adrien Valloton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Préambule :

La Commission des finances rappelle qu'un rapport concernant les aspects techniques du projet de réfection de ce tronçon de route est établi par la Commission des routes du Conseil communal.

Pour mémoire, il est rappelé au Conseil communal que le seuil des marchés publics en matière de construction-gros œuvre est plafonné à CHF 500'00.—(hors TVA) pour pouvoir être traité selon la procédure « sur invitation ».

Considération :

Notre Commission a pu poser des questions lors de la présentation du 15 mai et a souhaité lors de ses délibérations, avoir accès au procès-verbal d'ouverture des offres. Lors d'une réunion tenue le 29 mai à la maison de Commune, M. Jean-Pierre Debluë, municipal en charge, assisté de Madame Claudine Luquiens, a proposé et présenté toutes pièces utiles pour vérifier la conformité avec les dispositions concernant la passation des marchés publics.

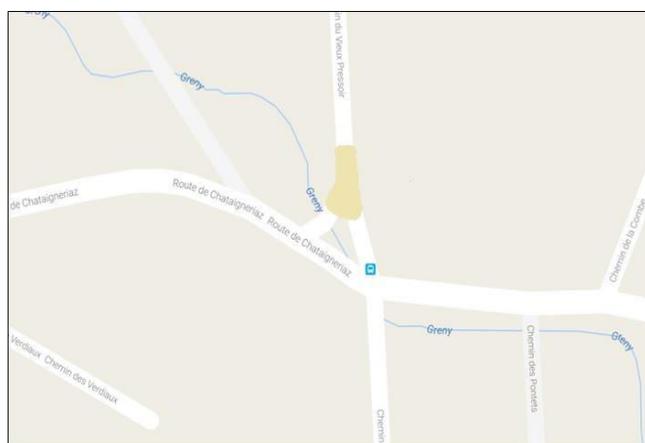
Le tableau des offres objet du procès-verbal d'ouverture fait apparaître les résultats suivants.

Chantier : Réfection de la Route de Châtaigneriaz entre la Rte de Divonne et le Chemin des Arrenny Travaux : Génie civil				Nature du Marché : Construction Date d'ouverture : 15.02.2017	
Date de réception	Rang	Entreprise	Observations	Montant déposé (TTC)	%
14.02.2017	4	Société A		339'787,70	
14.02.2017	2	Société B		319'861,70	
14.02.2017	1	SCRASA		303'480,30	
14.02.2017	3	Société D		334'385,50	

Le tableau fourni par le procès-verbal n'indique pas le classement des fournisseurs. La commission des finances a ajouté cette indication qui fait ressortir le moins-disant, soit la société **SCRASA**, comme étant le fournisseur retenu. En effet aucun autre critère n'ayant été pris en compte dans la méthode d'évaluation c'est donc le prix qui est seul déterminant.

Il est à noter que l'offre pour du génie civil est à hauteur de **CHF 303'480,30** alors que le préavis indique **CHF 370'000.--** .

Cette demande supplémentaire de budget est liée au fait que la Municipalité a décidé d'élargir légèrement le périmètre géographique de la réfection en incluant un petit tronçon de route en amont du carrefour, sur le **Chemin du Vieux-Pressoir**. Cette décision est intervenue suite à une communication par Swisscom, ultérieure à l'appel d'offres, que celle-ci fera des travaux sur ce mini tronçon avant la réfection prévue en aval



Source carte : Google Map

La Municipalité a donc procédé à une règle de trois pour englober ce tronçon supplémentaire et arriver à l'estimation de CHF 370'000.—pour le génie civil.

Il est à noter que ce montant reste en-dessous du plafond légal pour la procédure dite « sur invitation ».

Conclusion :

A la lecture de ce qui précède, et sur recommandation unanime des membres de la Commission des finances, celle-ci vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal No. 19/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.—TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtagnieriaz entre la Route de Divonne et le Chemin des Arreny.

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 540'000,00 TTC.

D'autoriser la Municipalité à financer de montant par la trésorerie courante.

D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans.

Fait à Founex, le 9 juin 2017

Les Membres de la Commission des finances,

Marc Barbé

François Girardin

Lucie Kunz Harris

Laurent Kilchherr

Gerhard Putman-Cramer

Jean Righetti

Hervé Mange

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N°19 / 2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 540'000.00 TTC pour financer la réfection du tronçon entre la Route de Divonne et le chemin des Arrenny.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal N° 19 / 2016-2021, nous a été présenté les 17 janvier et le 15 mai par Mr Jean-Pierre Debluë, Municipal. Egalement présents François Debluë, Syndic, Denis Lehoux, Evelyne Pfister-Jakob, Audrey Barchha, municipaux, Claudine Luquiens secrétaire municipale, et Adrien Vallotton responsable technique.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis ce même soir (15.05) afin d'examiner et terminer l'analyse du projet.

A. Préambule

La portion de route citée est soumise à une forte charge de trafic, notamment le trafic lourd (camions et transports publics). Une forte usure a été constatée et a donné lieu à une analyse qui a constaté des fissures en différents endroits. Des travaux de réfection sont justifiés pour parer à une dégradation qui s'avérerait avec le temps de plus en plus coûteuse.

Par ailleurs, une intervention de la Romande Energie est nécessaire sur ce tronçon et nécessite le creusement de fouilles importantes en amont et au niveau du chemin du Vieux-Pressoir.

Le but visé est donc de réaliser ces deux opérations simultanément pour minimiser les coûts et les nuisances inévitables.

B. Détail du projet

- 1- Entre les carrefours rte de Divonne et rue du Vieux-Pressoir + au-delà du ch. des Arrenny sur env. 75m: Dégrappage de la couche de roulement et pose d'un enrobé phonoabsorbant.
- 2- Carrefour rte de Divonne, carrefour rue du Vieux-Pressoir jusqu'au chemin des Arrenny : Dégrappage de la couche de roulement et pose d'un enrobé résistant à l'usure .
- 3- Pose de bordures béton type « Etat de Vaud » entre les carrefours Rte de Divonne et rue du Vieux-Pressoir côté Jura ainsi que création en divers endroits de bordures en pavés

Note : la création d'un trottoir entre la rue du Vieux-Pressoir et la rte de Divonne a été envisagée mais provisoirement mise en attente faute de liaison piétonne Rte de Divonne.

4- Réfection des grilles d'évacuation des eaux

C. Notes

-Les travaux de réfection de la route seront conjoints avec ceux de la Romande Energie qui réalisera des fouilles de liaison en différentes parties de la zone concernée.

- Ces travaux annexes, réalisés par la même entreprise, seront entièrement pris en charge par la Romande Energie et n'impacteront aucunement le budget communal. Seule subsistera une durée des travaux nécessairement plus élevée.

D. Délais

Le début des travaux est planifié pour la période des vacances d'été 2017 et devraient durer environ 2 mois.

E. Conclusion

Vus les nombreux avantages engendrés par la réalisation simultanée de cette double nécessité de travaux, la Commission des routes approuve le crédit de réalisation tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 19/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 540'000 TTC en vue de financer les travaux de réfection et d'amélioration de ce premier tronçon de la Route de Châtaigneriaz

Ainsi fait à Founex, le 29 mai 2017

Pour la Commission des routes :

Catherine Mikton

Robert Veluz

Emile Camilo

Rui Silva-Martins

Stefania Impellizzeri

Alexandra de la Tour d'Auvergne

Philippe Magnenat